

11/05200-00

Le 24 janvier 2020

Pour tout renseignement, contactez :

CCM DU CANTON DE BOULAY
21 PLACE DE LA REPUBLIQUE
57220 BOULAY
Tél: 03-87-56-36-73
E-mail: 05200@creditmutuel.fr

MME SASKIA BROCKLY
LOUTREMANGE
4 RUE DE LA CHAPELLE
57220 CONDE NORTHEN

C B1 11/05200

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés ACM IARD SA, certifions que
Madame SASKIA BROCKLY

Est titulaire du contrat **ACAJOU SIGNATURE B1 8007241** garantissant, dans la limite de ses **Conditions Générales Acajou Signature, Intercalaires et Conditions Particulières et des garanties détaillées dans le tableau « Garanties » ci-dessous**, les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'elle peut encourir en raison de dommages causés à des tiers du fait de son ou de ses activité(s) professionnelle(s) détaillées ci-dessous :

Activité : Conseil en décoration intérieure, feng shui (sans intervention sur bâtiment)

Garanties	Plafonds de garantie par sinistre
Responsabilité civile Exploitation	Acquis
Tous dommages confondus	8.000.000 €
dont :	
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	1.500.000 €
- Dommages immatériels non consécutifs	75.000 €
Garanties annexes :	Par sinistre et par année d'assurance :
- Faute inexcusable	1.500.000 €
- Intoxications alimentaires	1.000.000 €
- Atteintes accidentelles à l'environnement	600.000 €
- Vols par préposés	30.000 €
- Biens confiés	30.000 €

Responsabilité civile Professionnelle	Acquis
Tous dommages confondus dont :	Par sinistre et par année d'assurance : 2.000.000 €
- Dommages immatériels non consécutifs	200.000 €
- Biens confiés	30.000 €
- Frais de retrait	20.000 €
- Frais de dépose/repose	20.000 €

Dans le cadre des activités professionnelles déclarées, sont également garanties au titre de la Responsabilité Civile Exploitation et dans les mêmes limites, les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile résultant de l'occupation temporaire de locaux ou d'emplacements prêtés ou loués pour une durée inférieure ou égale à 15 jours consécutifs.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des conditions du contrat auxquelles elle se réfère. Elle est valable sous réserve de toute modification, suspension, résiliation ou annulation postérieure à sa date d'établissement, pour la période du 01/12/2019 au 01/12/2020.

ACM IARD SA